

L'EXTRANET AU SERVICE

DES PARTENAIRES

Téléprocédure Esat | Changement d'activité
La télédéclaration en quelques clics



SOMMAIRE

En tant qu'un établissement de service et d'aide par le travail (Esat), vous devez **déclarer les changements d'activité de vos salariés bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)**.

Afin d'améliorer le délai de traitement et de fiabiliser les informations sur les changements de taux d'activité, une **téléprocédure est mise à disposition des Esat, via le portail partenaires extranet**.

Le volet « Changement d'activité » vise à recueillir les changements d'activité (augmentation, diminution, départ) des personnes employées par l'Esat, bénéficiaires d'AAH.



Cette téléprocédure est accessible toute l'année.

1

Accès à la téléprocédure

4

2

Lancement de la téléprocédure

5

- Écran « Conditions d'accès » pour la période de décembre à février 5
- Écran « Conditions d'accès » pour la période de mars à novembre 5
- Saisie du numéro de dossier ou choix liste 5
- Saisie des informations liées à la variation d'activité 6
- Saisie des informations liées à la réduction d'activité 6
- Saisie des informations liées à l'augmentation d'activité 7
- Saisie des informations liées au départ du travailleur handicapé de l'Esat 7
- Écran récapitulatif 8
- Exemples de restitution du document au format PDF 8

1

Accès à la téléprocédure

Accédez à la téléprocédure en vous connectant au portail extranet <https://services.caf.fr>.

L'utilisateur de l'Esat s'authentifie sur la page d'accueil du portail à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe attribués par le système d'habilitations Hab-tiers.

Si l'Esat emploie des allocataires d'une seule Caf, la téléprocédure est directement accessible.

Si l'Esat emploie des allocataires de plusieurs Caf, un écran lui permet de choisir la Caf pour laquelle il veut télédéclarer.

L'EXTRANET AU SERVICE DES PARTENAIRES

ALLOCATIONS FAMILIALES

Ce service professionnel est réservé aux seules personnes habilitées. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès qui vous sont personnellement affectés, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Valider

Pourquoi changer son mot de passe ?

Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.

Mettre à jour votre mot de passe



Attention !

Le mot de passe sera à modifier tous les 92 jours.

2

Lancement de la téléprocédure

Écran « Conditions d'accès » pour la période de décembre à février

Écran « Conditions d'accès » pour la période de mars à novembre

Conditions d'accès

La valeur juridique de cette télédéclaration

Elle est la même qu'une déclaration papier. La saisie est authentifiée avec vos codes d'accès personnels. En remplissant cette déclaration, il n'est pas nécessaire de renseigner et envoyer le formulaire papier.

La télédéclaration vous engage

C'est une déclaration sur l'honneur. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L. 114-13 et L.835-5 du Code de la Sécurité sociale ; Article 441-1 du pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

Vos droits d'accès aux données personnelles

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce service. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre déclaration.

Ce service se compose de deux volets

- Le premier volet « Certificat d'emploi » vise à recueillir les éléments de rémunération, bénéficiaires d'AAH, travaillant dans votre établissement. Ces éléments sont utilisés pour le renouvellement des droits des allocataires au 1er janvier de chaque année.
- Le second volet « Changement d'activité » vise à recueillir les évolutions d'activité des personnes, bénéficiaires d'Aah, travaillant dans votre établissement. Il s'agit de télédéclarer :
 - Les variations du taux d'activité.
 - Les nouveaux éléments de la rémunération garantie.
 - Les départs définitifs de l'Esat (radiation des effectifs) ou les signalements des congés parentaux (éducation temps plein ou temps partiel) ainsi que les congés de présence parentale.

Remarque : les entrées en Esat doivent être déclarées par courrier à la Caf.

Accès au guide utilisateur.

Information sur la valeur juridique de la démarche.

Seul le « changement d'activité » est accessible par le bouton « Continuer ».

Sélectionner « Changement d'activité ».

Certificat d'emploi Changement d'activité Quitter

Continuer Quitter

Saisie du numéro de dossier ou choix liste

Cet écran permet à l'Esat de saisir le numéro de l'allocataire concerné par la téléprocédure.

La Caf concernée

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Votre établissement

CENTRE D ACCUEIL

10 R BEL AIR

45000 ORLÉANS

Indiquez le n° d'allocataire du travailleur handicapé concerné : 510403

Valider Quitter

Saisie des informations liées à la variation d'activité

Dans cet exemple, Monsieur et Madame sont salariés du même Esat.

Saisie des informations liées à l'augmentation d'activité

Cet écran permet de saisir les informations liées à l'augmentation d'activité.

Les trois composantes de la nouvelle garantie de ressources permettent un recalcul du droit :

- rémunération garantie ;
- aide au poste ;
- pourcentage du salaire direct.

Deux des trois composantes doivent être complétées.

Des messages d'erreur s'affichent en rouge en bas de l'écran en cas d'incohérence de saisie (taux d'activité inférieur à 0 ou supérieur à 100 %, trop ou pas assez d'informations : ne saisir que deux des trois derniers champs listés ci-dessus...).

Saisie des informations liées à la réduction d'activité

Cet écran permet de saisir les informations liées à la réduction d'activité.

Les trois composantes de la nouvelle garantie de ressources permettent un recalcul du droit :

- rémunération garantie ;
- aide au poste ;
- pourcentage du salaire direct.

Deux des trois composantes doivent être complétées.

Des messages d'erreur s'affichent en rouge en bas de l'écran en cas d'incohérence de saisie (taux d'activité inférieur à 0 ou supérieur à 100 %, trop ou pas assez d'informations : ne saisir que deux des trois derniers champs listés ci-dessus...).

Saisie des informations liées au départ du travailleur handicapé de l'Esat

Cet écran permet de saisir les informations liées au départ du travailleur handicapé de l'Esat.

Le motif de départ permet :

- de confirmer une information déjà présente dans notre système d'information ;
- d'enregistrer une information après rapprochement éventuel de l'allocataire ou d'un tiers.

Écran récapitulatif

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEFI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
Votre établissement
CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES
R
45000 ORLEANS
L'allocataire
MME **MARIE**
N(e) le 01/01/1980
Votre déclaration
Indiquez en pourcentage d'un équivalent temps plein :
Le taux d'activité antérieur à la réduction 75 %
Le taux d'activité à compter de la réduction 33 %
La date de cette modification 01/01/2014

Par exemple, vous pouvez indiquer le passage d'un temps complet à un 3/4 temps :
 - le taux antérieur à la réduction : 100 %
 - le taux à compter de la réduction : 75 %

Indiquez pour le mois du changement
Le montant de la rémunération garantie nette (*) 500 €
Le montant de l'aide au poste nette (*) 225 €
Le salaire direct (en pourcentage du Smic) %

En cas de mois incomplet, indiquez le montant d0 pour un mois complet (déduction faite des cotisations sociales à évaluer par défaut à 18,26 %)

(*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis

Valider Quitter

Exemples de restitution du document au format PDF

Adultes Handicapés - Changement d'activité

Déclaration effectuée sur le portail extranet <http://services.caf.fr> le 08/11/2011. Elle est enregistrée sous le numéro de référence : 000300100901215340

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEFI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
ESAT CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES
10 R BEL AIR
45000 ORLEANS
Numéro Allocataire : 3030

NOM DE LA FORET
Prénom PAUL
Adresse 5 R ALBER
45000 ORLEANS

Je certifie sur l'honneur que la personne désignée ci-dessus :

A bénéficié en pourcentage d'un équivalent temps plein :	
taux d'activité antérieur à la réduction	100,00 %
taux d'activité à compter de la réduction	80,00 %
date de cette modification	01/11/2011
A bénéficié pour le mois du changement :	
montant de la rémunération garantie	888 €
montant de l'aide au poste nette	444 €
salaire direct (en pourcentage du Smic)	33,33 %

Adultes Handicapés - Changement d'activité

Déclaration effectuée sur le portail extranet <http://services.caf.fr> le 08/11/2011. Elle est enregistrée sous le numéro de référence : 510403010001215338

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEFI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
ESAT CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES
10 R BEL AIR
45000 ORLEANS
Numéro Allocataire : 516830

NOM DE LA FORET
Prénom MARIE
Adresse 5 R ALBER
45000 ORLEANS

Je certifie sur l'honneur que la personne désignée ci-dessus :

Est partie à cette date	01/09/2011
Motif de départ de ce salarié	Départ



Besoin d'aide ?

Écrivez à **pole-handicap-caf44@caf44.caf.fr**,
en précisant :

- « Esat – télé-procédure »
ou « Esat – Questions garantie de ressources »
en objet ;
- les coordonnées de l'Esat ;
- l'identité de l'allocataire et son numéro
de dossier ;
- la question ou le problème rencontré.